

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 6 décembre à 19h à Clairefontaine-en-Yvelines

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. CHEVRIER Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).

PNR : MMES LE LAGADEC, CALVARIN, MANOUVRIER, MONTET et LE VOT et MM VAN BUSSEL et STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. HUGONET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. POULON Sonchamp
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France

Pouvoirs :

De M. POULON à M. VANDEWALLE
De M. BOURNAT à M. POUPART

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 7 novembre 2016

Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

2. Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau pour les maîtrises d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique de l'Aulne et de l'Yvette

Dans le cadre de la réalisation de sa charte 2011-2023, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se porte maître d'ouvrage pour la restauration de la continuité écologique de la rivière Aulne (à partir de La Celle-les-Bordes jusqu'à Longvilliers, soit 10,5 kilomètres de rivières) et de la rivière Yvette (des sources aux Essarts-le-Roi à Dampierre, soit près de 8 kilomètres de rivière). Deux prestataires différents conduiront les missions de maîtrise d'œuvre comprenant les études, l'assistance pour les démarches réglementaires et les opérations de réception de travaux.

Coût des études :

Montant pour la maîtrise d'œuvre Aulne = 111 650 € HT

Montant pour la maîtrise d'œuvre Yvette = 81 000 € HT (lot1) + 54 000 € HT (lot2)

Le Bureau syndical autorise le président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% des montants estimatifs établis (150 000 € TTC pour l'Aulne et 170 000 € TTC pour l'Yvette). Il autorise par ailleurs le président à signer les conventions correspondantes.

3. Demande de subvention et démarches administratives et réglementaires pour des travaux d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant de l'Yvette amont et de la Rémarde à réaliser au cours de l'année 2017

Dans le cadre des arrêtés préfectoraux déclarant d'intérêt général l'entretien de la végétation des berges de rivières à la fois sur le bassin versant de l'Yvette amont et de la Rémarde amont, le Parc naturel régional a en charge la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Ceux-ci seront réalisés par une entreprise à la suite d'un appel d'offre public sur l'Yvette et d'un autre appel d'offre sur la Rémarde.

Le Bureau syndical autorise la sollicitation des aides auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département des Yvelines dans la limite de 80% du montant des opérations. La part non subventionnée reste à la charge des communes concernées.

4. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 28 novembre et modification de la délibération 16B20

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

Pacte Rural : dispositif régional d'aide aux commerces de proximité en milieu rural

- Modernisation de la boutique du Charcutier traiteur située à Chevreuse – M. Jean-Michel THIBOULT. Aménagement de la boutique : 100 000 € HT. Subvention accordée : 30 800 € provenant du Pacte Rural. *Sous réserve d'ajustement du plan de financement.*
- Reprise du magasin d'optique au Mesnil-Saint-Denis – SARL Periscope – Optique du Mesnil M. Eric TONNERRE. Réaménagement de la boutique, réalisation de travaux d'électricité, achat de matériel d'optique et d'information : 44 000 € HT. Subvention accordée : 13 200 € provenant du Pacte Rural. *Sous réserve d'ajustement du plan de financement.*
- Reprise du Restaurant « Marion des Saveurs », société MAVIOL situés à Poigny-la-Forêt – Mme Marion OLIVIER. Réaménagement du café restaurant (travaux d'aménagement, mobilier et matériel) : 33 854 € HT. Subvention accordée : 10 956 € provenant du Pacte Rural. *Sous réserve de transmission de l'intégralité des pièces du dossier.*

Modification de la délibération 16.B.20

La délibération du 21 septembre 2016 autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 7 juillet 2016. Il est donc proposé de modifier la délibération 16B20 prise par le Bureau du syndicat du Parc, pour permettre aux entreprises éligibles suivantes de bénéficier du dispositif « Pacte Rural » :

- Modernisation du restaurant « Pizza Bonnelles – le KAC'DAL » à Bonnelles - M. Ouramdane KACIMI. Réalisation de travaux d'aménagement et achat d'équipement : 22 654 € HT. Subvention accordée : 6 796 € provenant du Pacte Rural
- Création de l'entreprise « Chez TITOU » – restauration, plats à emporter réunionnais à Magny-les-Hameaux – Mme Chantal GICQUEL. Travaux de peinture et achat d'équipement de cuisines : 16 954 € HT. Subvention accordée : 5 086 € provenant du Pacte Rural
- Modernisation du Salon de coiffure Epitete à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse – Mme Karine RUINET. Travaux d'électricité, achat de matériel et mobilier : 45 394 € HT. Montant de l'indemnisation Assurance : 39 530 € HT. Subvention accordée : 5 864 € (plafond) provenant du Pacte Rural

Pacte Rural : dispositif régional d'aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural

Projet de revitalisation du Centre-bourg de Choisel :

La commune de Choisel a pour projet de faire une acquisition immobilière afin de réimplanter une auberge en centre-bourg (ce site accueillait dans le temps l'Auberge Pépin). A ce jour, la commune ne dispose d'aucun commerce, l'auberge proposera une offre de restauration et d'hébergement. Dans le cadre de ce projet de revitalisation du centre-bourg est également prévue une requalification paysagère de la place du village.

- o Acquisition immobilière : 400 000 € HT
 - 1^{ère} tranche de l'opération en 2016 : 200 000€HT
 - 2nd tranche de l'opération en 2017 : 100 000€HT (plafond)
- o Subvention accordée 2016 - 50% : 100 000€ (*la seconde tranche pourra être financée dès que le Conseil Régional d'Ile-de-France aura attribué les fonds au PNR pour l'année 2017*)

Sous réserve de transmission de l'intégralité des pièces du dossier.

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

- Modernisation de la fromagerie ambulante « Bellouis Michel » située à Chevreuse – M. Michel BELLOUIS. Achat d'un nouveau véhicule utilitaire: 43 500 € HT. Subvention accordée : 6 525€ (3 263 € provenant du fonds PNR p796 / 3 263 € provenant du FISAC (sous réserve d'accord du FISAC)
- Création de l'entreprise « Jackadi cook » (atelier de cuisine) située au Mesnil-Saint-Denis – Mme Véronique SAINSON. Aménagement du local, matériel : 46 174 € HT. Subvention accordée : 6 926 € provenant du fonds PNR p796
- Modernisation de la Boucherie Alain SABLE située à Gif-sur-Yvette - M. Alain SABLE. Travaux de réfection complète du magasin et achat d'équipement : 395 500 € HT. Subvention accordée : 11 250 € (plafond) 5 625 € provenant du fonds PNR p 850 / 5 625 € provenant du FISAC (sous réserve d'accord du FISAC)
- Création d'une fromagerie crèmerie « les Fromages d'Alexandra » située à Gif-sur-Yvette – Mme Alexandra SWOLARSKY. Aménagement complet de la boutique : 157 500 € HT. Subvention accordée : 11 250 € (plafond)
 - 1 715 € provenant du fonds PNR p 850
 - 2 238 € provenant du fonds PNR p 796
 - 7 297 € Provenant du Pacte Rural

Financement participatif pour les entreprises

- la Beige – SAS Angelles Factory à Janvry. Lancement d'une 2ème collection d'articles de puériculture 100% française autour de bébé et maman : 9 000 €. **Subvention accordée** : 619.64 € *provenant du fonds PNR p 868*

Appui au développement des métiers d'arts : salon collectif

- Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse - AAArt : salon des métiers d'art à Gambais. Demande de subvention pour l'organisation du salon des métiers d'art au sein du Relais du Château de Neuville à Gambais du 26 et 27 novembre 2016. Organisation du salon : 7 475 €. Subvention accordée : 1 300 €
 - 996.71 € *provenant du fonds PNR p 874*
 - 303.29 € *provenant du FISAC (sous réserve d'accord du Fisac)*

Appui au développement des métiers d'arts : salons individuels

- Mme Flavie NEPOMIASTCHY, Flavie Art Textile – Fabrication de tableaux en tissus – Levis-Saint-Nom (1/2). Demande de subvention pour la participation au **Salon OB'Art** du 18 au 20 novembre 2016 à Paris. Frais de stand : 603.00 € HT. Subvention accordée : 500€ *provenant du fonds PNR p874*
- Mme Giselle DUROY – Otro Mundo – atelier de tissage à la main - Hermeray (1/2). Demande de subvention pour la participation au salon « **les Artisanales de Chartres** » du 7 au 10 octobre 2016 à Chartres. Frais de stand : 663.00 € HT. Subvention accordée : 500 € *provenant du fonds PNR p874*

Aides Energie

- Aide 5.5 : Rénovation de l'éclairage public à Bonnelles, remplacement de 12 lanternes à boules. Montant des travaux : 2 957,20 € HT, subvention du Parc (70%) = 2 070 € HT
- Aide 5.1 : Conseil en énergie partagé (CEP) commune de Sonchamp année 2016. Montant total = 2 500,50 €, subvention du Parc (70%) = 1 750,35 €

Ces aides sont adoptées à l'unanimité. Le président souligne l'intérêt du nouveau dispositif régional d'aide aux communes afin d'encourager les commerces de proximité qui permet de verser jusqu'à 150 000 € par projet. Le Parc instruit ces demandes de subvention et assure les versements.

Cette délégation de gestion n'a été rendue possible qu'en raison de l'expérience acquise par le Parc depuis près de 20 ans, en tant qu'autorité de gestion pour Le FISAC.

Le plafond des nouvelles aides pour les commerçants de la Région est de 50 000€, soit des plafonds nettement supérieurs à ce qui est consenti dans le cadre des aides FISAC. En revanche les artisans n'ont pas la possibilité de bénéficier de ce nouveau dispositif

5. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture du 15 novembre

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

Plantation de haies en terres agricoles dans le cadre de la convention de partenariat avec la FICIF (Commission Agriculture et Commission Biodiversité et Environnement)

Conformément à la convention établie en 2009 entre le PNR et la FICIF, un partenariat technique et financier permet d'inciter la replantation de haies sur les exploitations agricoles du territoire. Si l'objectif pour la FICIF est avant toute chose de favoriser la reproduction naturelle de la faune sauvage, les enjeux du renforcement de la trame verte pour le PNR sont multiples : restauration de liaisons

biologiques interrompues, création de refuges pour la faune auxiliaire des cultures, limitation des phénomènes de ruissellement et de lessivages des intrants en grandes cultures, valeur paysagère... Depuis 7 ans, ce partenariat a permis la replantation de 9 km de haies dans 13 exploitations du Parc.

Aujourd'hui 5 nouvelles exploitations agricoles souhaitent s'engager dans cette démarche et sollicitent l'appui technique et l'aide financière du PNR pour l'implantation de 1,9 km de haies champêtres réparties de la façon suivante :

- M. Massard, exploitant à Mareil-le-Guyon pour 685 ml ;
- M. Gousson, exploitant à Mareil-le Guyon pour 160 ml ;
- Mme. Hamon exploitante à Bullion pour 720 ml (1^{ère} tranche) ;
- Mme. Leprince, exploitante à Forges-les-Bains pour 215 ml ;
- Mme. Gard, exploitante aux Essarts-le-Roi pour 140 ml.

L'aide financière attribuée par le PNR (Aide 6.4, taux : 100%) porte sur la fourniture des plants forestiers, la logistique et l'animation de l'opération, ainsi que la main d'œuvre par l'équipe technique du Parc. Pour la FICIF, l'aide porte sur la pose de clôtures électriques pour la protection des haies contre le gibier si l'exploitant est en contrat de services. L'exploitant prend à sa charge l'achat de protections individuelles (manchons ou gaines), la préparation du terrain d'implantation, la fourniture d'un paillis puis au-delà, l'arrosage et l'entretien régulier des haies. Selon les opportunités, un chantier participatif de plantations est organisé avec les lycées agricoles, écoles, associations locales de chasse, associations de défense de la nature sous la coordination du PNR et de la FICIF.

Aide complémentaire à la plantation de haies sur l'exploitation de Mme Leprince (Forges-les-Bains) (Commission Biodiversité et Environnement, Aide 6.3)

L'implantation de la haie champêtre sur l'exploitation de Mme Leprince se situe en limite séparative avec la voirie communale. La préparation du terrain nécessite la location de matériels spécifiques compte tenu de la configuration du talus routier (impossibilité de passer avec une charrue agricole). La demande d'aide complémentaire porte sur le financement de la location d'une mini-pelle et d'une tarière thermique à la journée pour un coût total estimé à 650 € H.T.

La subvention du PNR au taux de 40% s'élève donc à 260 € H.T

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires Commune de Courson-Monteloup

La commune de Courson-Monteloup participe au programme « Phyt'Eaux Cités » conduit par le SEDIF dans le cadre de la protection de la ressource en eau sur les bassins de la Seine, l'Orge et l'Yvette. Les efforts des communes, dans la réduction et la suppression de l'emploi des produits phytosanitaires, sont récompensés par la remise de feuilles de trèfle Phyt'Eaux Cités. Fin 2014, la commune s'est vue attribuer 4 feuilles de trèfle avec la mention spéciale zéro phyto. Afin de faciliter le travail des agents dans l'entretien des espaces communaux sans utilisation de produits phytosanitaires, la commune de Courson-Monteloup souhaite faire l'acquisition de matériels spécifiques. Elle a déjà bénéficié de l'aide du Parc cette année pour l'achat d'une binette-sarcluse électrique fonctionnant avec batterie, pour un montant d'aide de 1 620,50 €. Elle souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'une débroussailluse électrique fonctionnant également avec batterie, de type *Excellion*, avec ses accessoires (batterie à dos, tête à fils, tête CityCut).

Le montant de l'opération s'élève à 2 704 € HT pour une participation du PNR de 1 892,80 € (70%) et reste à la charge de la commune : 811,20 €.

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires
Commune de La Celle-les-Bordes

La commune, dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » porté par le Parc, a réalisé en 2015 un diagnostic de ses pratiques et met aujourd'hui en œuvre son plan de gestion pour l'entretien de ses espaces communaux. Elle a fait le choix d'abandonner l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces et souhaite en conséquence acquérir du matériel de désherbage mécanique en solution alternative. L'achat porte donc sur une désherbeuse de type *Mosquito II*, avec ses accessoires (bavette latérale, 5 jeux de brosses, pneu plein).

Le montant de l'opération s'élève à 4 311 € HT pour une participation du PNR de 3 017,70 € (70%) et reste à la charge de la commune : 1 293,30 €.

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires
Commune de Bullion

Dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » piloté par le PNR, la commune a réalisé en 2013 un diagnostic de ses pratiques d'entretien ainsi qu'un plan de gestion de ses espaces communaux. Elle a supprimé totalement l'usage des produits phytosanitaires sur tous les espaces communaux (rues, trottoirs, cimetière, ...) qui sont entretenus par les employés municipaux (désherbage manuel, rotofil). L'entretien des hameaux est réalisé en prestation, le contrat stipulant la non-utilisation de produits phytosanitaires.

La commune de Bullion souhaite faire l'acquisition de matériels alternatifs à l'usage des phytosanitaires, pour l'entretien de certains espaces, en particulier les zones de ronces et d'orties difficiles d'accès qui seront entretenues au moyen d'une débroussailleuse et d'un sécateur. Le matériel serait le suivant :

- une débroussailleuse électrique de type *Excellion2000* : 790 € HT
- accessoires (têtes de désherbage, lames, fil) : 295 € HT
- un sécateur électrique de type *Treelion* : 954 € HT
- un taille haie de type *Helion compact* et lamier : 675 € HT
- une batterie rechargeable portable de type *ULB1100* : 1 390 € HT

Le montant de l'opération s'élève à 4 104 € HT pour une participation du PNR de 2 872 € (70%) et reste à la charge de la commune : 1 232 €.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

7. Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Yves Vandewalle pour le remboursement de frais inhérents à des dépenses liées à ses missions au Parc

Un mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires du Parc, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial par exemple : frais de transport, restauration, hébergement. Il est précisé que Monsieur Vandewalle a renoncé aux versements de ses indemnités de Président. Ce mandat spécial permettra, sur justificatifs, de procéder aux remboursements, par mandat administratif, des frais engagés pour la participation au Congrès des Parcs qui s'est déroulé les 5, 6 et 7 octobre derniers dans le Parc des Landes de Gascogne.

Par délibération n°16B35, le Bureau syndical autorise la prise en charge des frais suivants :

- Parking aéroport (86,40 €)
- Location de voiture 3 jours (211,04 €)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.